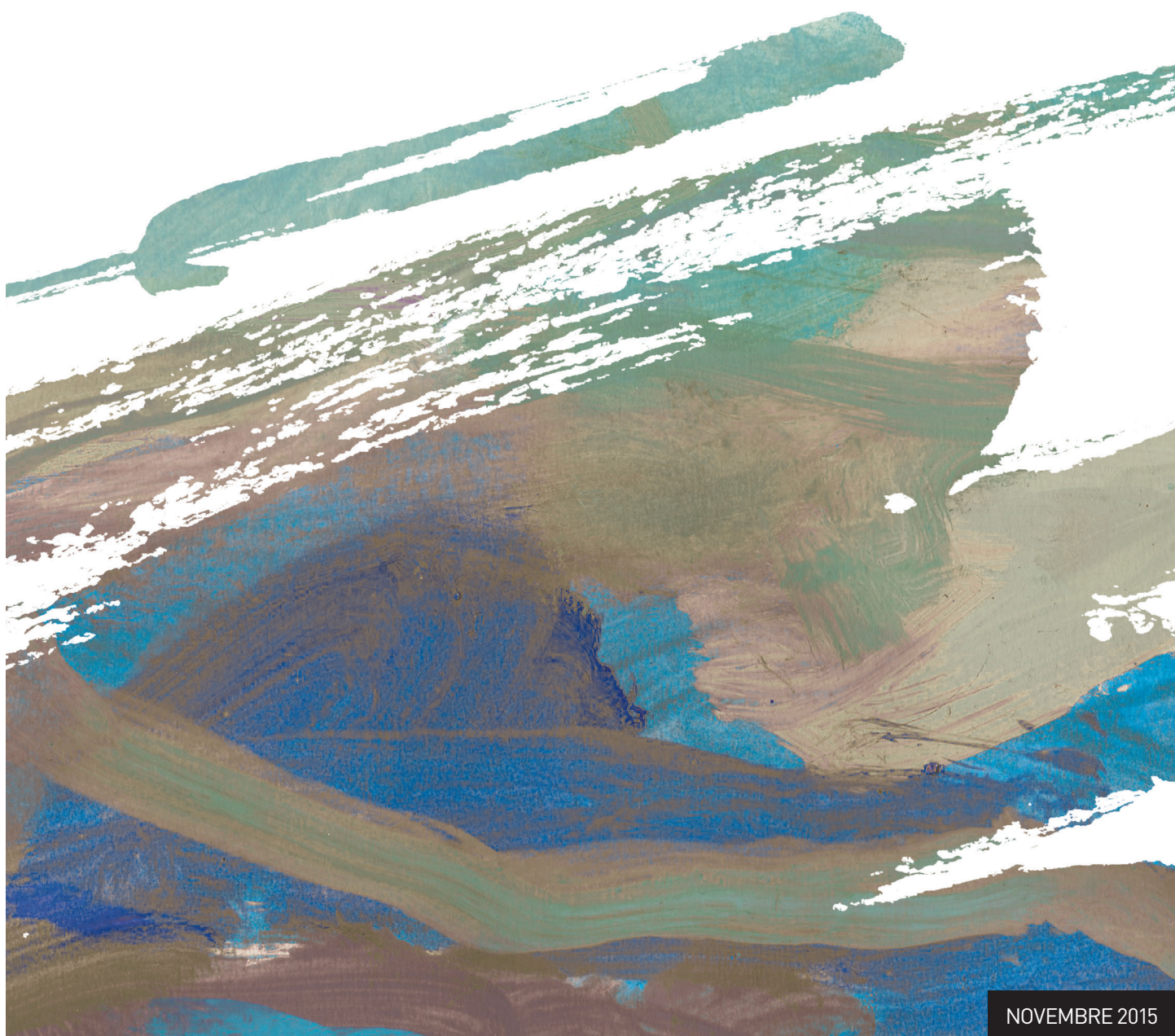


Le Modèle CSD français : un nouveau canal de distribution pour les OPC* en Europe

* Organismes de placement collectif



Le Modèle CSD* français : un nouveau canal de distribution pour les OPC

* CSD : Dépositaire central de titres.

Un modèle offrant aux sociétés de gestion sécurité et automatisation via des intermédiaires financiers (teneurs de comptes-conservateurs et centralisateurs-adhérents d'Euroclear France)..

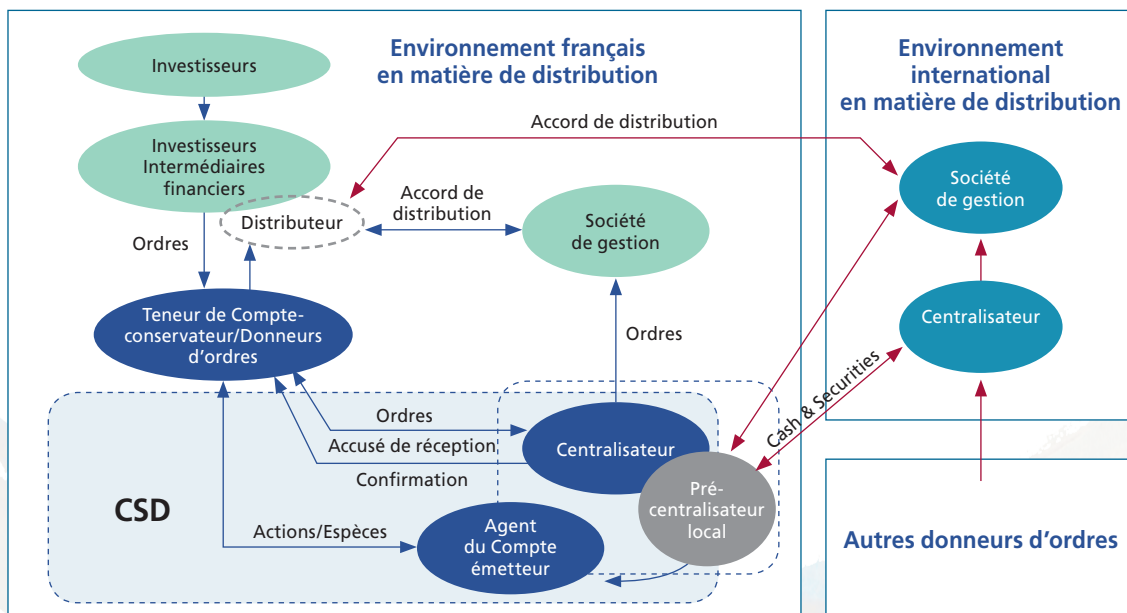
Un modèle CSD unique automatisé (STP) de la passation d'ordres au dénouement

Les sociétés de gestion et plus particulièrement le centralisateur de chaque fonds ainsi que les teneurs de comptes-conservateurs des investisseurs transmettent les ordres de souscription/rachat sur OPC via :

- un process bilatéral,
- une plateforme automatisée de routage d'ordres :
 - 13000 valeurs éligibles en 2014,
 - 1.3 million d'ordres en 2014 représentant 80% des flux sur OPC.

Le processus de souscriptions-rachats des OPC

Les investisseurs transmettent leurs ordres à leurs teneurs de comptes-conservateurs (établissements financiers, membres d'Euroclear France), ayant un accès à la plateforme de routage d'ordre sur OPC.



Un système de dénouement intégré

20 000 OPC sont admis en Euroclear France (CSD français) :

- 60% sont des OPC français,
- 40% sont des OPC étrangers,
- 3.2 millions d'instructions dénouées en 2014.

Le processus de dénouement des OPC

La prise en compte de souscriptions ou rachats sur OPC donne lieu à la création ou à la destruction de parts d'OPC. De cette étape procède la génération automatique d'instructions de règlement/ livraison vers le système de dénouement (ESES) d'Euroclear France. Après dénouement, les parts d'OPC sont enregistrées comptablement au crédit ou au débit des comptes des investisseurs ouverts dans les livres de leurs teneurs de comptes-conservateurs..

Une réduction des coûts par rapport aux autres modèles de support à la distribution de fonds

Le modèle CSD repose sur l'automatisation de la transmission des données ce qui réduit les coûts des acteurs parties prenantes à ce modèle de support à la distribution.

Un routage des ordres automatisé

Un processus automatisé reposant sur les services d'Euroclear France qui met à la disposition des teneurs de compte-conservateurs des investisseurs et des centralisateurs d'OPC une solution intégrée via sa plateforme de routage dédiée à la transmission d'ordres.

Un dénouement sécurisé

Le risque de défaut à la date de dénouement n'est pas supporté par la société de gestion. Il est porté par la banque de l'investisseur pour le compte de son client.

Un canal supplémentaire, support à la distribution d'OPC

Les investisseurs et distributeurs français et étrangers peuvent investir dans un univers de près de 20000 OPC dont la moitié sont des supports internationaux, par un accès unique en Euroclear France via un intermédiaire financier, leur teneur de comptes-conservateur.

Un interlocuteur dédié pour vous apporter un support à la distribution d'OPC internationaux

Selon la réglementation française, toute société de gestion souhaitant commercialiser un OPC en France doit nommer un correspondant centralisateur. Le centralisateur accompagne la société de gestion afin de lui permettre de mieux appréhender et de se conformer à l'environnement réglementaire français. Il lui apporte un support dans sa relation avec le régulateur français et peut être amené à répondre à la place de la société de gestion aux interrogations des investisseurs.

Une délégation de la mise en œuvre de due diligences (AML – KYC)

Dans le cadre du modèle CSD français reposant sur la dématérialisation de titres détenus sous la forme « au porteur », les contrôles AML-KYC sont effectués par les teneurs de comptes- conservateurs des investisseurs au moment de l'entrée en relation. Ils ne sont donc pas du ressort de la société de gestion.

Une connaissance fine du passif

Le modèle CSD repose sur des pratiques harmonisées de marquage des ordres permettant une connaissance plus fine des investisseurs et distributeurs.

Le modèle Registre

Un modèle qui repose sur la tenue d'un registre, administré par la société de gestion ou déléguée à un intermédiaire financier, qui peut être la banque dépositaire du fonds. Les contrôles AML¹-KYC² effectués vis-à-vis des investisseurs sont de la responsabilité du teneur de registre ou de la société de gestion.

Ce modèle est utilisé en France principalement pour les fonds de private equity, les fonds immobiliers, les fonds dédiés, les fonds fermés et les organismes de titrisation.

¹ Know your customer : connaissance du client.

² Anti Money Laundering : anti blanchiment de capitaux.

Le modèle

dit des « ordres directs »

La société de gestion, au nom de l'OPC, signe un accord avec un centralisateur autorisant les investisseurs à venir directement souscrire auprès du centralisateur les parts d'OPC.



Association Française des Professionnels des Titres
Association loi 1901

Siège social : 36, rue Taitbout - 75009 Paris
Téléphone : 01 48 00 52 01 • Télécopie : 01 48 00 50 48 • E-mail : secretariat.afti@fbf.fr

www.afti.asso.fr

